



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-124

Objet :

Demande de subvention : classement des archives.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - BLANES Michel à COLOMBIER François - LEROY Annie à FALZON Serge - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François – A 19h40 MATEO Amélie à NADAL Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à SUQUET Maguelonne

Absent : EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 05 décembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder au classement des archives de la ville situées à l'Hôtel de Ville (sous-sol, bureaux, salles du 1^{er} étage et du 2^{ème} étage). Il s'agit de procéder au traitement du fonds, au versement aux archives départementales selon les normes en vigueur, à la rédaction d'un inventaire et indexation associée.

Le projet est estimé à 25 000 € TTC.

Pour mener à bien cette opération essentielle au bon fonctionnement des services administratif, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès des collectivités ou organismes susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès des collectivités ou organismes susceptibles de nous aider.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

M. le Maire
Jean-François SOTO

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20181211-DEL2018-124-DE
Date de télétransmission : 12/12/2018
Date de réception préfecture : 12/12/2018